TAO

INDISPENSABLE POUR TOUS VOS **DÉPLACEMENTS** DANS LA MÉTROPOLE

Règles de sécurité à respecter

- Respecter l'arrêt au feu rouge, la priorité aux piétons
- Prévenir de tout changement de direction
- Ne pas tenir le téléphone en main, ne pas porter d'écouteurs
- Ne pas rouler sur les trottoirs

À vélo

- **25 KM/H (VAE)** Vitesse limitée à 25 km/h (VAE)
- **-12 ANS** Casque obligatoire pour les moins de 12 ans

Éléments obligatoires sur un vélo :

- Feux avant et arrière
- Freins avant et arrière
- Catadioptres de roues
- Avertisseur sonore

À trottinette électrique

- **25 KM/H**
- **14 ans et +**
- **ASSURANCE SPÉCIFIQUE**

En agglomération :
utilisation des pistes, bandes cyclables, double-sens cyclables et sas vélo

PÉDALER EST UN JEU D'ENFANT AVEC L'APPLI GEOVELO !

geovelo

Téléchargez l'appli Geovelo via le QR-code !

Code de la route

Itinéraires autorisés aux vélos

- **Début / fin de piste ou de bande cyclable**
  Conseillée et réservée aux cycles à deux ou trois roues.
- **Début / fin de voie verte**
  Zone réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés.
- **Début / fin d'aire piétonne**
  Zone affectée à la circulation des piétons et des cyclistes roulant à l'allure du pas. Circulation et stationnement des véhicules automobiles réglementés.
- **Entrée / sortie de zone de rencontre**
  Zone favorisant la cohabitation des modes de déplacement et le respect du plus vulnérable. Vitesse limitée à 20 km/h.
- **Entrée / sortie de zone à vitesse limitée à 30km/h**
  Zone de cohabitation voitures, piétons et cycles. Vitesse limitée à 30 km/h.
- **Cédez le passage cycliste au feu rouge**
  Le panneau a la même signification que le feu jaune clignotant. Avant de passer au feu rouge, les cyclistes doivent s'assurer que toutes les conditions de sécurité sont réunies. Les piétons traversant au vert piéton et les véhicules circulant sur la voie transversale conservent la priorité.
- **Double-sens cyclable**
  Voie à double sens dont un sens est réservé aux cycles. Courtoisie et vigilance sont de rigueur.
- **Voie réservée aux véhicules de transport en commun, et autorisée aux vélos.**
- **En sens inverse**
  Les véhicules seront avertis de la présence de vélos par un panneau spécifique.

Itinéraires réservés aux vélos

- **Début / fin de piste ou de bande obligatoire pour cycles sans side-car ou remorque.**

Itinéraires interdits aux vélos

- **Début d'une route à accès réglementé ou d'une autoroute réservée à la circulation automobile.**
  Sur ces chaussées, la circulation des vélos est strictement interdite.
- **Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens.**
  Interdite également aux vélos.
- **La circulation des vélos est interdite dans les voies réservées aux bus.**
  Sauf mention contraire.
- **Sens interdit à tout véhicule.**
  Donc interdit aux vélos en l'absence d'une mention contraire.
  Cependant, les vélos sont autorisés à circuler à contre sens dans l'hyper-centre d'Orléans, depuis le passage de tout le centre-ville à une limitation à 30 km/h.
- **Accès interdit aux cycles.**
- **Jalonnement des itinéraires vélos.**
  Panneaux directionnels spécialement destinés aux cyclistes.

TAO

LIBÉREZ VOS MOBILITÉS
ORLEANS-METROPOLE.FR

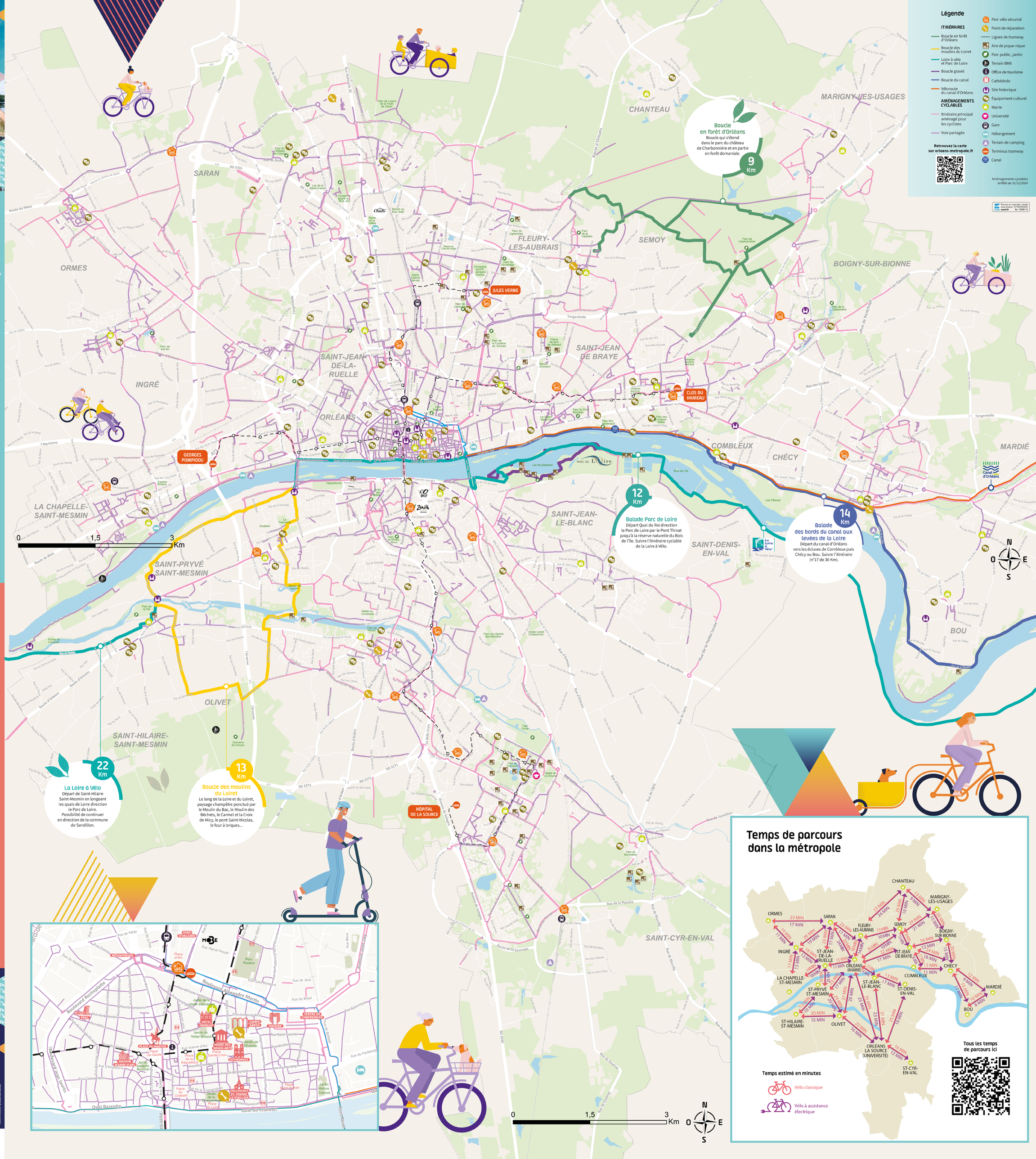

Légende

ITINÉRAIRES

- Boucle en forêt d'Orléans
- Boucle des moulins du Loiret
- Loire à vélo et Parc de Loire
- Boucle gravel
- Boucle du canal
- Véloroute du canal d'Orléans

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

- Itinéraire principal aménagé pour les cyclistes
- Voie partagée

- Parc vélo sécurisé
- Point de réparation
- Lignes de tramway
- Aire de pique-nique
- Parc public, jardin
- Terrain BMX
- Office de tourisme
- Cathédrale
- Site historique
- Équipement culturel
- Mairie
- Université
- Gare
- Hébergement
- Terrain de camping
- Terminus tramway
- Canal

Retrouvez la carte sur orleans-metropole.fr

Aménagements cyclables arrêtés au 31/12/2024

©Reverso et copyright utilisés sous licence : 8720205/2001 ©2005 reverso.fr No. 142891/2

Temps de parcours dans la métropole

Tous les temps de parcours ici

L'EUROPE s'engage en Loire-et-Cher avec le FEDER
UNION EUROPÉENNE Fonds Européen de Développement Régional
ACCEDER